



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Gironde

Direction Départementale de  
l'Équipement de la Gironde

# Connaître & Comprendre le risque





# Les plans de prévention des risques

---

« **Document simple et souple** »

de prise en compte globale d'un ou plusieurs  
risques naturels



# Les plans de prévention des risques

---

- La prévention :

- Une responsabilité **partagée** entre l'État, les Communes et les Propriétaires/gestionnaires

- Les responsabilités de l'État :

- Identifier le risque et l'afficher
- Définir les règles pour le prendre en compte
- Veiller à son application



# Les plans de prévention des risques

---

## ■ Objectifs :

- Ne pas aggraver les risques en limitant les conséquences des catastrophes naturelles, pour les vies humaines et les biens

## ■ Stratégie :

- Limiter le développement de l'urbanisation et les constructions dans les secteurs les plus à risques et dans les secteurs non urbanisés (champs d'expansion de la crue)

## ■ Moyens :

- Délimiter les zones directement exposées aux risques ou influençant les phénomènes
  - Adopter des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde
  - Déterminer des prescriptions concernant l'aménagement et la construction, les biens et activités existants

Détermination et qualification  
des Aléas  
à prendre en compte

**Analyse des enjeux  
du territoire**

Zonage + Règlement

**Une servitude d'utilité publique**



# Le plan de prévention des risques

---

**est une servitude d'utilité publique**

*(annexée aux documents d'urbanisme)*

**qui s'impose aux tiers**

toutes personnes en zones inondables

habitants

Agriculteurs

Industriels

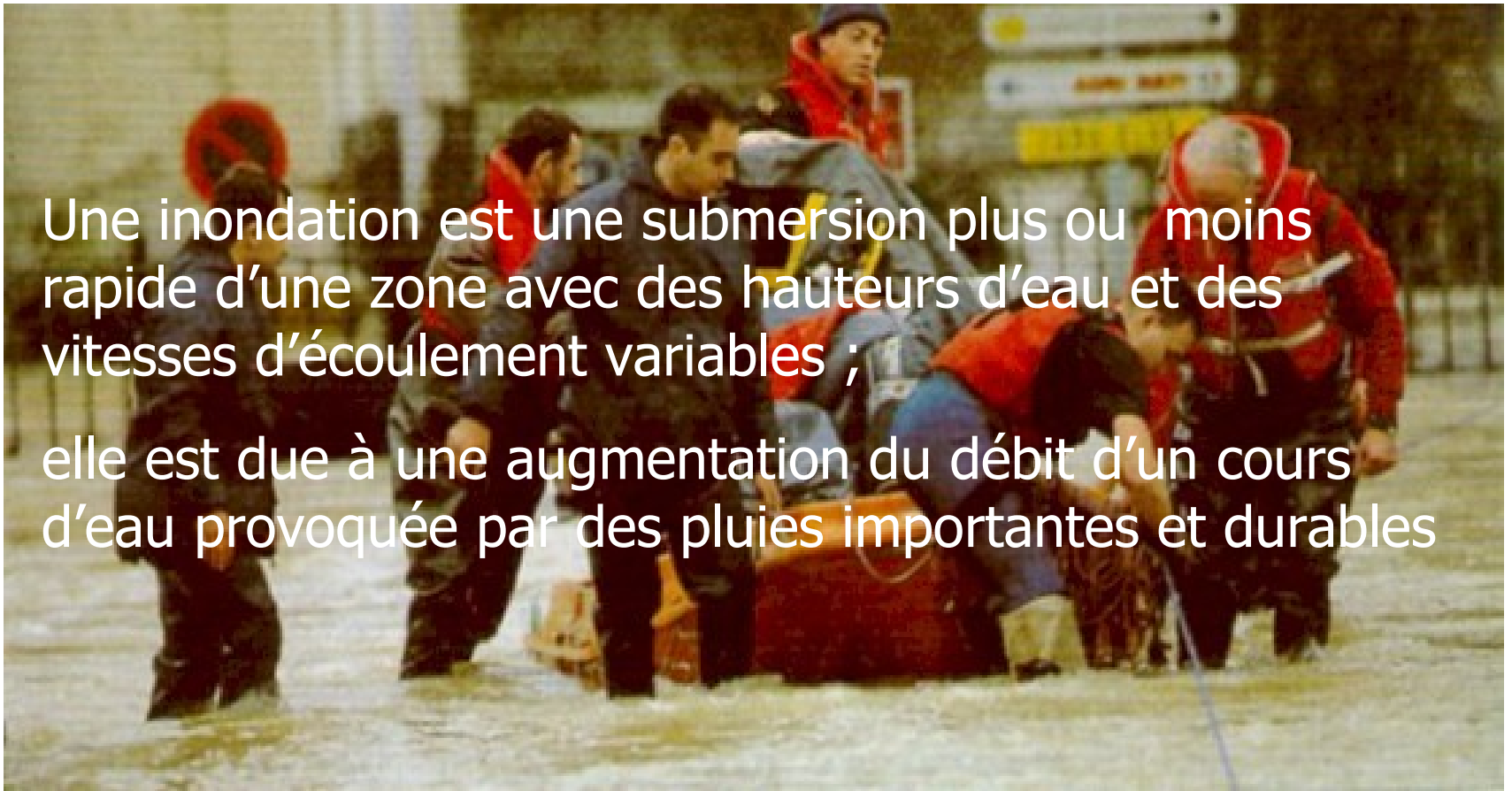
pour toutes sorte d'usage du sol et pas seulement les constructions

Exemple : Remblaiement soumis ou non à la loi sur l'eau

# P.P.R.I

(Plans de Prévention des Risques Inondation)

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables





# Principes de prise en compte du risque

---

- **ARRETER** les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- **PRESERVER** les capacités de stockages et d'écoulement des crues
- **SAUVEGARDER** l'équilibre et la qualité des milieux naturels



# L'hydraulique fleuves / estuaire

---

- **Un régime fluvial :**

- des débits importants des montées progressives, des durées longues (les débits centennaux :
  - Garonne : 7 700m<sup>3</sup>/s –
  - Dordogne: 4 000 m<sup>3</sup>/s

- **un régime maritime :**

- marée augmentée des ondes de tempête.
- Phénomènes brutaux et brefs, renforcés par la forme d'entonnoir avec goulet d'étranglement de l'estuaire.

*événement centennal de référence modélisé*

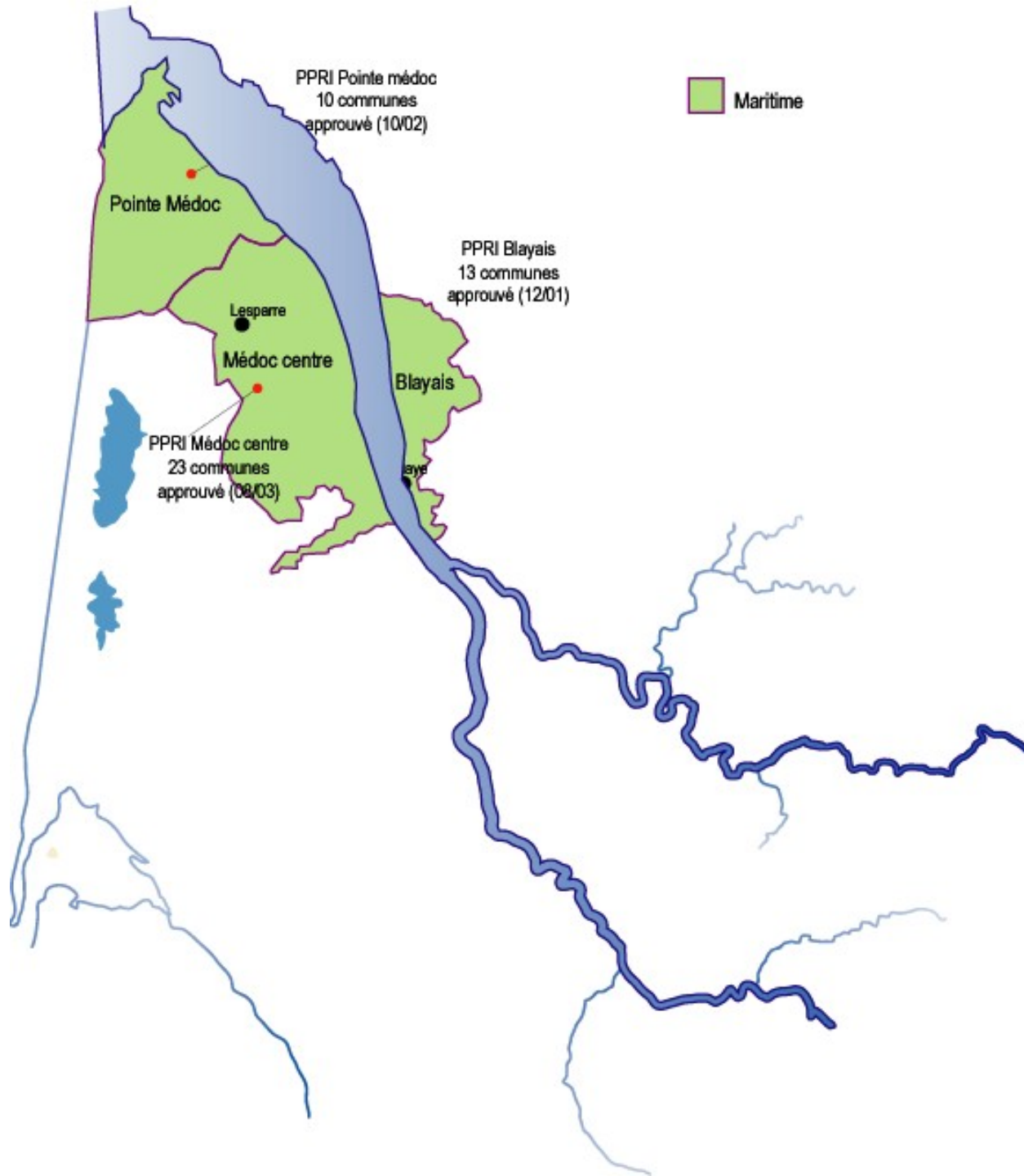
- Coefficient 115,
- marnage à Bordeaux 5,60
- pointe du volume oscillant : 7 000 m<sup>3</sup>s

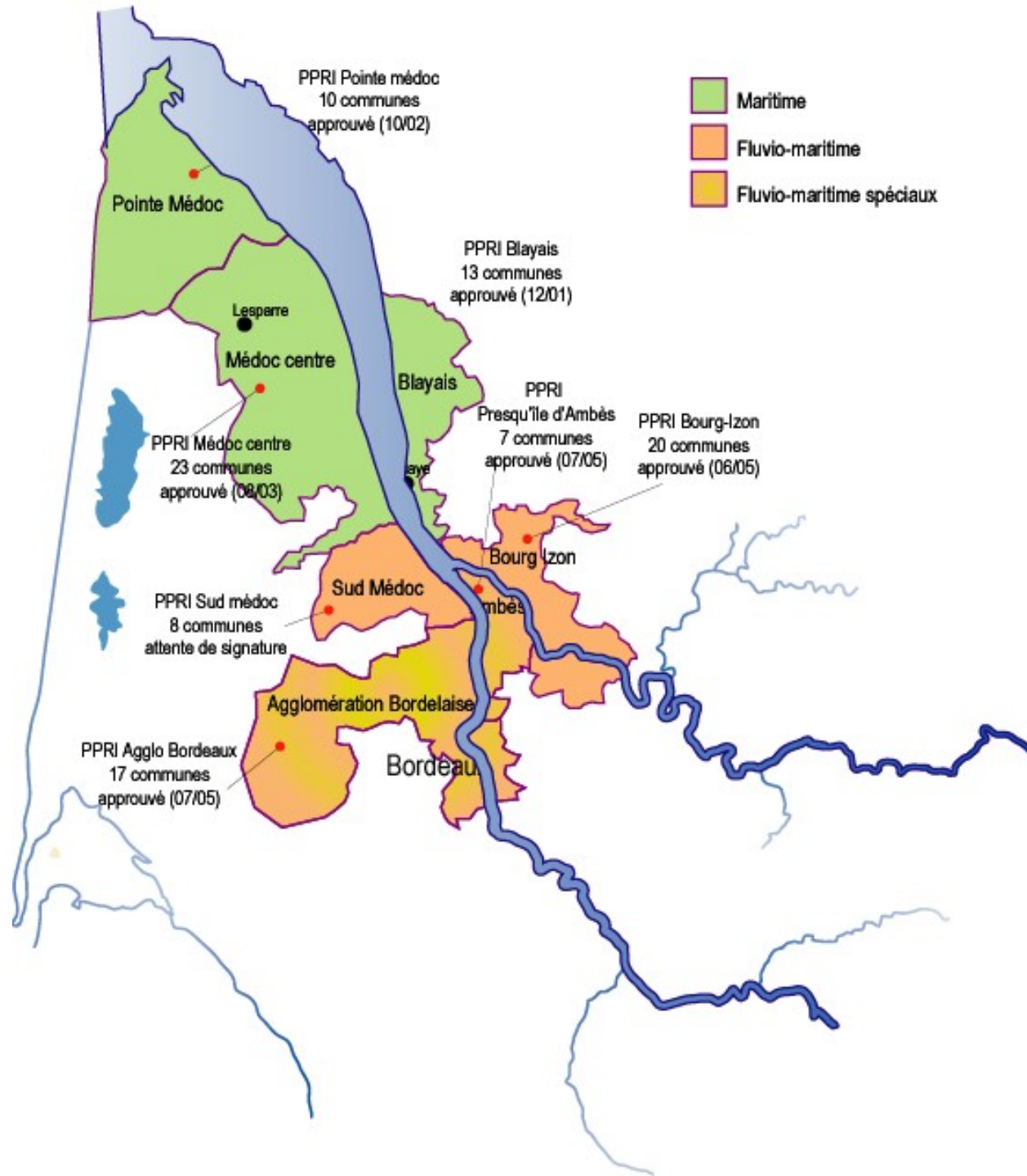


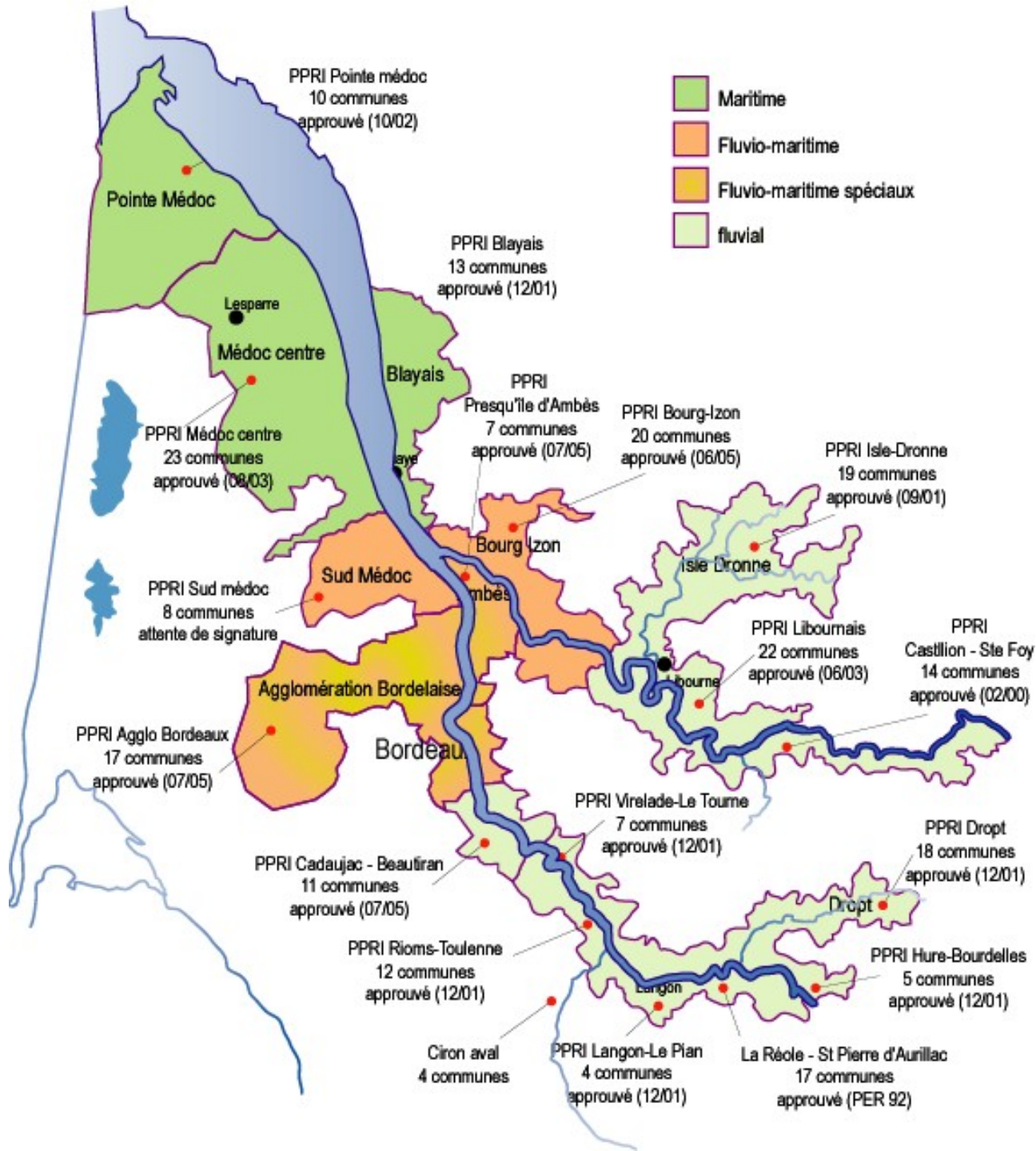
## 3 régimes de crues en Gironde

---

- Un régime maritime à l'aval du Bec d'Ambès :
  - niveau des marées de vives eaux non influencé par les crues des cours d'eau amont (Gironde, Dordogne...)
- Un régime fluvial en amont de l'agglomération :
  - niveau de crue centennale non influencé par la marée
- Un régime fluvio-maritime dans la traversée de l'agglomération :
  - zone de crue où les submersions sont brèves et de répétition limitée
    - 5h10 en cumul sur 5 marées lors de l'évènement centennial modélisé,
    - 1h40 en 1999
    - une topographie du lit majeur plus resserrée









# Principes généraux d'élaboration

---

- Le PPRI doit traduire l'exposition aux risques d'inondation telle qu'elle peut-être estimée en fonction des **connaissances hydrauliques et des moyens techniques actuels de calcul.**
- **En l'absence de connaissance**, la politique de gestion des risques naturels est fondée sur le **principe de précaution** face à un aléa et en fonction des enjeux menacés par cet aléa.

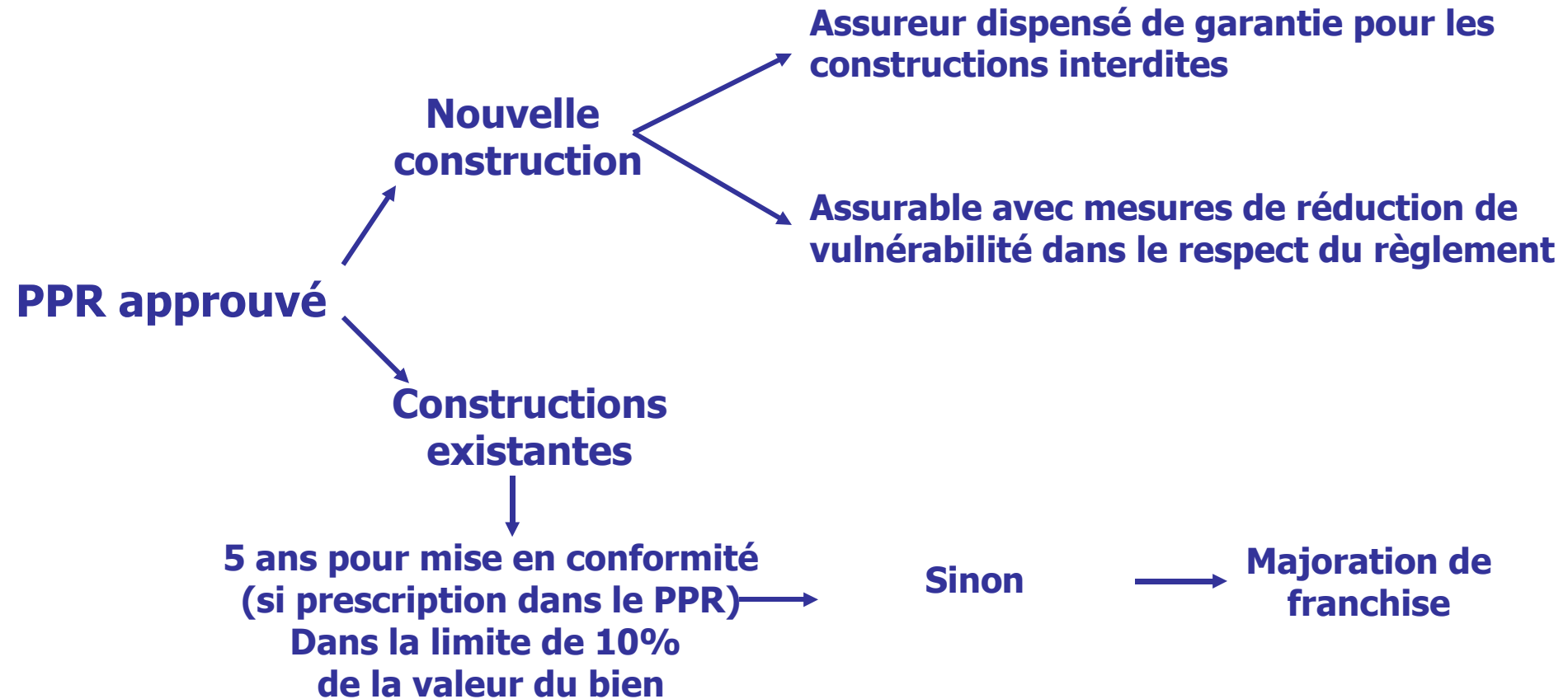


## Les endiguements

---

- La défaillance d'entretien des protections est une clause de réversibilité dans la définition des zones constructibles du P.P.R.I

# Les Assurances





# Un P.P.R. approuvé

---

- **Le Rapport de présentation :**
  - Hypothèse de départ (*secteur géographique, nature des phénomènes pris en compte et leurs conséquences*)
  - Méthode (*détermination du risque*)
  - Illustrations = carte d'aléas + cartes des enjeux
- **La cartographie réglementaire :**
  - Carte de zonage communale
- **Le règlement :**
  - Le champ d'application et sa portée
  - Les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables
  - Les mesures de prévention, protection et de sauvegarde
  - Éventuellement la carte des cotes d'inondation annexée au règlement



# Évolution d'un P.P.R.

---

- Toute modification de connaissance des enjeux ou de l'aléa de nature à modifier les fondements sur lesquels le PPRI a été établi nécessitera sa révision

